

Quotas galliformes de montagne

Nom :	Prénom :	Code postal / Ville :	Votre avis	Argument 1 (limité à 500 caractères)	Argument 2 (limité à 500 caractères)	Argument 3 (limité à 500 caractères)	Argument 4 (limité à 500 caractères)	Argument 5 (limité à 500 caractères)
Salanove	Serge	09130 Pailhès	Défavorable	Il est ridicule de proposer un arrêté de chasse de lagopèdes qui sont en position défavorable vu le changement climatique qui les perturbe. Donc, aucun lagopède ne doit être chassé en Ariège.	Pour les Lagopèdes, leur territoire s'amenuisant, leur nombre évolue négativement aussi. Donc, aucun lagopède ne doit être chassé en Ariège.	Les perdrix grises sont un oiseau qu'on voit de moins en moins souvent en campagne et en montagne. Donc, aucune perdrix grise ne doit être chassée en Ariège.	Aucune perdrix grise ne doit être chassée en Ariège. Ni dans le domanial, ni dans les territoires privés.	
Aubé	Bertrand	09140	Défavorable	Le lagopède, vu le peu d'indices de reproduction et en partie calculés par la FDC sont beaucoup trop disparates, ne doit pas être chassé cette année, comme l'année dernière.	La perdrix grise a des quotas de chasse deux fois plus élevés que les prélèvements réalisés sur les 10 années écoulés, il faut les revoir pour ne pas inciter à leurs extermination.	Cet arrêté préfectoral a été rédigé sous l'influence unique de la FDC, La défense de l'environnement n'est pas prise en compte.		
forichon	emmanuel	81260	Défavorable	L'effondrement des écosystèmes vivants est une tragique réalité qui impose à toutes et à tous des changements de comportement vis à vis du vivant	l'État doit promouvoir et garantir les changements nécessaires de pratiques en montagne (cynégétiques, touristiques et autres) pour freiner l'érosion catastrophique de la biodiversité et autant que possible pour la restaurer.	L'État, en matière de protection et de restauration de la biodiversité, ne doit céder à aucune pression de quelque groupe que ce soit (industriel, traditionnel, etc.) qui demanderait des mesures favorables à son activité mais destructrices, directement ou indirectement, d'espèces vivantes sauvages ou de leurs habitats.	Trois raisons doivent conduire à l'interdiction de chasser le lagopède alpin : 1. espèce d'altitude, son habitat naturel va rapidement diminuer en surface à cause du réchauffement climatique. 2. la fréquentation des habitats par les chasseurs et les perturbations liées à la chasse vont aggraver le déclin de cette espèce 3. les données fournies par les fédérations de chasse équivalent à demander au renard de faire le recensement des poulaillers.	La population de perdrix grise de montagne est en déclin en Ariège. Pour preuve : depuis des années les prélèvements déclarés par les chasseurs sont inférieurs aux quotas inscrits dans ce projet d'arrêté. Il convient de réviser considérablement à la baisse ces quotas.
Amblard	Christian	63200 Marsat	Défavorable	Je suis totalement opposé au moindre prélèvement de ces espèces d'oiseaux qui risque de disparaître de ces territoires dans un délai assez bref. Il ne suffit pas de parler de biodiversité, il faut se montrer à la hauteur du défi qui consiste protéger le vivant.				
Anthoine	Patrick	09400	Favorable	Lagopède en voie de disparition...				
Assémat	Philippe	09160	Défavorable	Concernant le lagopède alpin, tout quota de prélèvement doit être exclu, étant donné que pour cet oiseau, il n'y a aucun indice d'abondance, aucun indicateur de tendance. Les données ariégeoises d'indice, produites par la FDC 09 ne sont pas réalistes. En effet elles sont 11 fois plus élevées pour la Haute Chaîne Centrale (1,1 jeunes par adulte) que dans la Haute Chaîne Orientale voisine (0,1 jeune par adulte) où on ne le chasse pas !	2) Le Lagopède alpin vivant en haute altitude est une espèce qui voit son aire de distribution menacée par le réchauffement climatique en France, et en diminution. De plus, les Pyrénées sont en limite Sud de répartition géographique de l'espèce au niveau européen, et de ce fait les indices de reproduction sont particulièrement faibles pour cet oiseau. Dans ces conditions, Il est impensable d'envisager de le chasser.	3) Concernant la perdrix grise de montagne, l'instauration d'un quota depuis 2022 ne crée en fait aucune condition de sécurité pour cet oiseau dont les populations sont fragiles. Depuis 2010, les prélèvements réels sont très inférieurs aux prélèvements autorisés, particulièrement les dernières années. Le quota est donc beaucoup trop élevé.	La pression de chasse sur la perdrix grise de montagne est forte en Ariège, puisque plusieurs centaines de chasseurs s'y adonnent, avec depuis 2022 des quotas très élevés pour le domanial et hors domanial. Malgré cela, on observe tendanciellement une baisse générale et importante des prélèvements, et ce au moins depuis 1993, ce fait indique clairement que les populations de cet oiseau sont en déclin dans le département	

Quotas galliformes de montagne

DELPOUX	NATACHA	09240 / MONTAGAGNE	Défavorable	Concernant le lagopède alpin : - en vertu de l'article 7 de la Directive Oiseaux il est mentionné : " En raison de leur niveau de population [...] les espèces énumérées à l'annexe II peuvent faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale". Or, au regard des données du bilan OGM 2023, le niveau de population du lagopède n'est pas connu, puisqu'il manque les indices d'abondance ainsi que les indicateurs de tendance. Ces quotas ne sont pas justifiés.	Concernant le lagopède : Les données fournies sur cette espèce paraissent incohérentes, car son indice de reproduction est de 1,1 dans une région où il est chassé (Haute chaîne centrale) tandis qu'il est de 0,1 en Haute chaîne orientale alors qu'il n'y est pas chassé.	Concernant la perdrix grise : PMA trop élevé au regard des prélèvements effectués chaque année par les chasseurs. Favorable à une diminution de ce chiffre (domanial et hors domanial)		
Delmas	Claudine	09300	Défavorable	Le Lagopède alpin est une espèce directement menacée par le réchauffement climatique et la perturbation de ses habitats, quasi-menacé sur la liste rouge régionale, la chasse participe à son déclin. Comme pour le Grand tétras, elle devrait être suspendue. Les galliformes de montagne sont en première ligne du dérèglement climatique, la chasse occasionne une pression supplémentaire inutile pour ces espèces fragilisées.	Aucun indice d'abondance, aucun indicateur de tendance, donc aucun quota de chasse ne devrait être autorisé pour le Lagopède alpin en Ariège.	La perdrix des Pyrénées est considérée comme une espèce menacée (Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, 2016). La pression de chasse, le braconnage et les perturbations de ses habitats en sont les principaux responsables. Il n'est plus tolérable de continuer à chasser des espèces dont les populations ne sont pas en bon état de conservation et ainsi aggraver l'effondrement massif actuel de la biodiversité.	Les quotas accordés pour la Perdrix grise sont très élevés en Ariège, pourtant les prélèvements sont en baisse malgré un nombre important de chasseurs qui pratiquent cette chasse. On devrait plutôt œuvrer pour la conservation des populations.	Ces espèces de montagne sont fortement impactées par l'accélération du réchauffement climatique, n'aggravons pas la situation pour satisfaire le loisir d'une minorité, ils font parti du patrimoine naturel commun des Pyrénées, protégeons-les! Je suis opposée à l'attribution de quotas de chasse pour tous les galliformes de montagne en Ariège.
bories	nadine	09700	Défavorable	Le lagopède alpin, ne dispose pas d'indice d'abondance. Nous ne disposons pas non plus d'indice de tendance. Les indices de reproduction sont faibles.	L'aire de distribution est menacée par le réchauffement climatique, très sensible dans notre département et notre région. Sa chasse est donc une aberration.	Les populations de perdrix grises sont fragiles. Il n'y a déjà pas suffisamment de perdrix pour permettre le respect des quotas de prélèvement. Donc il faut arrêter sa chasse et les laisse se reproduire.	En cette période difficile tant pour les humains que pour les animaux, dans un contexte de réchauffement climatique et de tension sur l'eau, nous avons toutes et tous la responsabilité de protéger la nature et les espèces sauvages.	
SANE	Fabien	48000	Défavorable	Concernant le Lagopède, menacé à long terme par le réchauffement climatique, une bonne gestion implique de connaître l'effectif des populations, ou au moins de suivre un indicateur d'abondance. Ces dénombrement ou suivis n'existent pas ou sont fantaisistes et non clairement non robustes scientifiquement. Donc pas de chasse d'une espèce en régression spatiale dont on ne connaît rien de la dynamique des populations	Espèce aux population fragiles et dont les prélèvements sont en baisse générale, avec des quotas trop élevés supérieurs aux prélèvement réels, ce qui suggère clairement une dégradation du statut de l'espèce. Donc la chasse est un facteur de déclin ou un facteur aggravant le statut de conservation qui ne semble pas du tout favorable			

Quotas galliformes de montagne

Caugek33		09400	Défavorable	Le Lagopède alpin vit en haute altitude et voit chaque année son aire de distribution menacée par le réchauffement climatique . De plus, les Pyrénées sont en limite Sud de répartition géographique de l'espèce au niveau européen, et de ce fait les indices de reproduction sont très faibles pour cet oiseau. Dans ces conditions, Il est impensable d'envisager de le chasser.	Les populations de la Perdrix grise de montagne sont en déclin en Ariège. Même les prélèvements sont en baisse malgré un pression de chasse non négligeable sur cette espèce. Il est temps de laisser cette espèce tranquille. On le voit bien pour le Grand Tétrás, même avec un moratoire sa population diminue.			
Ricordeau	Marcel	66500	Défavorable	Il faut exclure de prélever, c'est à dire de tuer à la chasse, le lagopède alpin, ne serait-ce que faute d'indice d'abondance, d'indicateur de tendance. De plus cette année il s'avère que l'indice de reproduction pour la Haute Chaîne Centrale, à savoir 1,1 jeunes / adulte, où l'on chasse le lagopède, est 11 fois plus élevé que dans le secteur pyrénéen oriental voisin (0,1 jeune par adulte) où on ne le tire pas ! Quel crédit accorder aux données irréalistes avancées par la FDC 09 !?	Il serait temps d'intégrer l'influence du réchauffement climatique qui réduit le nombre d'individus de cette espèce, laquelle ayant besoin du froid, s'est réfugiée en altitude. Le dérèglement climatique provoque le rétrécissement de l'aire du lagopède alpin, alors même que nos Pyrénées sont en limite sud de la répartition de l'espèce en Europe. Pas étonnant que les indices de reproduction non falsifiées de ces oiseaux soient particulièrement faibles et donc leur chasse à prohiber.	L'instauration d'un quota depuis 2022 ne procure aucune condition de sécurité pour la Perdrix grise dont les populations demeurent fragiles. Pourquoi autoriser le prélèvement de 500 perdrix grises de montagne hors domanial et 170 dans le domanial puisque depuis 2010, le nombre d'oiseaux tirés est très inférieur à ces chiffres ces dernières années. Ce quota est donc nettement trop grand.	En Ariège, la pression de chasse sur la perdrix grise de montagne est trop forte car plusieurs centaines de chasseurs se livrent à cette pratique avec un prélèvement maximum autorisé élevé, ou depuis 2022, avec des quotas très élevés sur le domanial et en dehors. Malgré cela, on observe une tendance à la baisse générale, importante, du nombre d'oiseaux tués, au moins depuis 1993.	Et donc modérons bien plus que ne le prévoient les dispositions de l'arrêté, les tirs sur ces deux espèces d'oiseaux dont les populations déclinent en Ariège et ds toutes les Pyrénées.
fruhau	christian	09140	Défavorable					
CORDELIER	CHRISTIAN	12190 COUBISOU	Défavorable	Le Lagopède alpin est une espèce quasi-menacée de disparition sur la liste rouge des oiseaux de France, à ce titre pourquoi continuer à le chasser ?	Pour le Lagopède alpin, les données de la FDC09 sur la reproduction semblent très loin de la réalité et largement surestimées au regard par exemple de celles du 66 frontalier (dix fois moins dans le 66), en ce sens comment pouvoir s'appuyer dessus d'autant que la FDC est juge et parti ?	La Perdrix grise de montagne est une espèce quasi-menacée de disparition sur la liste rouge des oiseaux de France, à ce titre pourquoi continuer à la chasser ?	Pour la Perdrix grise de montagne, les prélèvements déclarés depuis plusieurs années montrent une baisse régulière avec un quota qui n'est pas atteint. Cela montre bien que cet oiseau est en cours de disparition dans le département. En ce sens toute chasse devrait être prohibée.	
DELORME	JEAN PIERRE	09240 MONTSERON	Défavorable	Le Lagopède alpin est une espèce qui voit son aire de distribution menacée à la fois par le réchauffement climatique et la chasse pratiquée comme un loisir. De plus, les Pyrénées sont en limite Sud de répartition géographique de l'espèce au niveau européen, et de ce fait les indices de reproduction non falsifiés (OGM) sont particulièrement faibles pour cet oiseau. Dans ces conditions, Il est irresponsable de le chasser.	Pour la perdrix grise de montagne, les populations sont fragiles malgré l'instauration d'un quota depuis 2022 et ne crée de fait aucune condition de sécurité pour cet oiseau .Il est, en effet, autorisé le prélèvement de 500 perdrix grises de montagne hors domanial et 170 dans le domanial. Or depuis 2010, les prélèvements réels sont très inférieurs à ces chiffres, particulièrement les dernières années. Le quota proposé n'est aucunement en phase avec la réalité.			

Quotas galliformes de montagne

grau	daniel	09140 SEIX	Défavorable	hormis les données saugrenues de la Fédération départementale de Chasse de l'Ariège, aucune étude sérieuse sur l'évolution de l'abondance de ces espèces.	Il y a depuis plusieurs années un affichage d'une baisse des prélèvements de la perdrix gise, ce qui prouve une baisse de la population	Le réchauffement climatique ne peut que restreindre ces populations	Si il y a une trentaine d'années il m'était possible de voir de temps en temps ces oiseaux dans les forêts ariégeoises, ce n'est actuellement plus du tout le cas. Laissons la nature et non les chasseurs régler elle-même ces populations.
canévet	anne	09420	Défavorable	Le Lagopède alpin vit en haute altitude . Son aire de distribution est très menacée par le réchauffement climatique en France et se rétrécit inéluctablement. Lles Pyrénées sont en limite Sud de répartition géographique de l'espèce au niveau européen, et de ce fait les indices de reproduction non falsifiés (voir les données ariégeoises irréalistes) sont particulièrement faibles pour cet oiseau. Dans ces conditions, Il est impensable d'envisager de le chasser.	quant à la perdrix grise de montagne, l'instauration d'un quota depuis 2022 ne crée en fait aucune condition de sécurité pour cet oiseau dont les populations sont fragiles. En effet, il est autorisé le prélèvement de 500 perdrix grises de montagne hors domanial et 170 dans le domanial. Or depuis 2010, les prélèvements réels sont très inférieurs à ces chiffres. IL faut donc interdire la chasse à la perdrix grise, si l'on veut espérer une "timide" reproduction et un agrandissement de sa populatio		
Buisson	Olivier	09000 Serres sur Arget	Défavorable	Le lagopède alpin, comme tous les animaux strictement inféodés aux milieux d'altitude, est en sursis vu le réchauffement climatique. Imposer à cette espèce une pression supplémentaire en autorisant sa chasse n'est pas souhaitable.	Les populations de lagopède alpin dans les Pyrénées sont faibles et ne sont clairement pas en expansion. Autoriser des prélèvements, même faibles, pour le plaisir de quelques privilégiés, alors que les populations sont faibles n'a aucun sens.	Les populations de perdrix grise de montagne sont en déclin. Il faut leur permettre de se régénérer.	Les chasseurs pourraient se satisfaire des perdrix lâchées dans la plaine.
chalvet	michel	65260	Défavorable	Le Lagopède alpin vit à haute altitude, or il est fortement menacé de disparition car son aire de distribution disparaît avec le réchauffement climatique. A cela s'ajoute le dérangement dûs au tourisme de nature, devenu très prégnant. Ils n'ont plus la quiétude nécessaire pour se nourrir et se reproduire. Les Pyrénées sont en limite Sud de sa répartition européenne, avec des indices de reproduction très faibles. Dans ces conditions, le chasser serait irresponsable.			

Quotas galliformes de montagne

Gamonal	Eva	09000	Défavorable	On ne peut autoriser des quotas de chasse pour le lagopède alpin car il n'y en a tout simplement pas assez !	Les perdrix grises sont déjà en forte diminution dans le département : la preuve en est que même les chasseurs n'arrivent pas au bout des quotas, malgré leur ardeur à la chasse. Ces quotas sont donc bien trop élevés, et vu la baisse de reproduction de cet oiseau il serait plus responsable d'interdire sa chasse au moins quelques années pour que la population se recrée.	Le réchauffement climatique met déjà le lagopède dans de grandes difficultés car il réduit son habitat, nous ne pouvons nous permettre d'ajouter à cela l'autorisation de la chasser, cela risquerait trop vite de conduire à son extinction.		
Sintes	Guillaume	31800 Saint Gaudens	Défavorable	Le Lagopède alpin est une espèce de haute altitude qui voit son aire de distribution menacée par le réchauffement climatique, elle réduit inéluctablement. Les Pyrénées sont en limite Sud de répartition géographique de l'espèce en Europe, et ainsi les indices de reproduction non falsifiés sont particulièrement faibles pour cet oiseau. Dans ces conditions, Il est impensable d'envisager de le chasser.	Pour la perdrix grise de montagne, l'instauration d'un quota depuis 2022 ne crée en rien des conditions de sécurité pour cet oiseau ayant une population fragile. Il est autorisé le prélèvement de 500 perdrix grises de montagne hors domanial et 170 dans le domanial. Or depuis 2010, les prélèvements réels sont très inférieurs à ces chiffres, particulièrement les dernières années. Le quota est donc beaucoup trop élevé.	Plusieurs centaines de chasseurs s'adonnent à la chasse à la perdrix grises créant une forte pression en Ariège. Malgré un prélèvement maximum autorisé considérable ou depuis 2022 avec des quotas très élevés pour le domanial et hors domanial, on observe tendanciellement une baisse générale et importante des prélèvements, et ce au moins depuis 1993, ce fait indique clairement que les populations de cet oiseau sont en déclin dans le département. Il est donc inenvisageable de le chasser.		
GL	Caroline	09200	Défavorable	tout prélèvement doit être exclu car il n'y a pas d'indice d'abondance, ni d'indicateur de tendance pour le lagopède alpin.	L'aire de distribution et de vie du Lagopède alpin vivant en haute altitude est menacée par le réchauffement climatique en France et en Europe.	Le quota pour la perdrix grise beaucoup trop élevé et ne crée en fait aucune condition de sécurité pour la perdrix dont les populations sont tres fragiles.	La pression de chasse sur la perdrix grise de montagne est excessive en Ariège.	
Bibard	Pascale	88220 / Raon aux Bois	Défavorable	Habitant en zone rurale et montagnaise dans les Vosges, le sort de ces oiseaux m'intéresse particulièrement. Ils représentent la biodiversité sauvée de la bétonisation et à ce titre à préserver.	Les petits effectifs d'oiseaux chassables comme le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne sont d'autant plus prétextes à trophée ou soi-disant exploits cynégétiques qui sont susceptibles de dérives et de non-sens scientifique. Un bon exemple, c'est le grand tétras. Ainsi la pression exercée par la chasse est trop forte et doit être baissée.	Pour ces 2 oiseaux l'impact du changement climatique n'est plus à démontrer (comme pour le reste de la faune sauvage) avec de fortes variations inattendues qui provoquent des modifications du paysage et de possibilités de nourriture. Ainsi la pression provoquée par la chasse est une difficulté de plus qui peut être facilement solutionnée par la baisse des tirs.	Lagopède alpin, oiseau classé quasi menacé sur la liste rouge : ici sans indice d'abondance ni indicateur de tendance c'est une situation incontournable pour interdire tout prélèvement. Il est inconcevable d'autoriser des tirs sur une espèce plus que fragile sans données issues d'étude fiables.	Perdrix grise de montagne dont la population est fragile : ici des quotas de prélèvement élevés et en même temps un nombre bien en dessous de perdrix tuées à la chasse les années précédentes et un nombre de chasseur élevé démontrent clairement une baisse de la population de perdrix. Le quota est donc à réduire drastiquement.
Liauzun	Evelyne	31110	Défavorable	Nous n'avons aucune indication du nombre de Lagopède sur la Hte Garonne et autres départements des Pyrénées; il est donc impensable de donner un quota de prélèvement.	L'aire de distribution du Lagopède est rétrécie par divers phénomènes, comme l'augmentation des estives en altitude et son état de reproduction s'en trouve impacté à la baisse.	Le quota de prélèvement de la perdrix grise est trop élevé. Les populations de perdrix grises sont fragilisées par la montée des estives et le rétrécissement de leur habitat.	Clairement le quota de prélèvement de la perdrix grise diminue car la population diminue, ce fait est corroboré ici en Haute Garonne par l'interdiction des chasseurs à l'ouverture de sentiers de randonnée. Pour préserver une population de perdrix qui ne cesse de diminuer.	

Quotas galliformes de montagne

PIE	Sandrine	09200	Défavorable	Il faut préserver le lagopède Alpin qui ne présente, malheureusement aucun indice d'abondance. Sa chasse devrait être interdite !	De plus, le lagopède alpin, qui vit en haute altitude, voit son aire de distribution menacée par le réchauffement climatique en France. En outre, les indices de reproduction sont particulièrement faibles pour cet oiseau. Il faut donc un plan de préservation de cet oiseau et arrêter de le chasser !	Pour la perdrix grise, la pression de chasse est forte en Ariège, puisque plusieurs centaines de chasseurs chassent la perdrix grise. Mais depuis plusieurs années on observe une baisse générale et importante des prélèvements, ce qui indique clairement que les populations de cet oiseau sont en déclin dans le département.		
Siorat	Colette	09130/Carla Bayle	Défavorable	En ce qui concerne le Lagopède alpin, son aire de distribution en haute altitude est menacée par le réchauffement climatique en France et se rétrécit inéluctablement. Les indices de reproduction sont particulièrement faibles pour cet oiseau. Dans ces conditions, il est totalement irresponsable d'envisager de le chasser.	Concernant la perdrix grise de montagne, l'instauration d'un quota depuis 2022 ne crée en fait aucune condition de sécurité pour cet oiseau dont les populations sont fragiles. Le prélèvement de 500 perdrix grises de montagne hors domanial et 170 dans le domanial est autorisé mais depuis 2010, les prélèvements réels sont très inférieurs à ces chiffres. Le quota est donc beaucoup trop élevé et cet oiseau ne devrait plus être chassé du tout !			
CARON	JEAN LUC	60840	Défavorable	Toutes ces espèces si menacées dans leurs existence ne doivent plus être abattus pour un quelconque plaisir individuel mais un bracelet de plan de chasse. Tant qu'elles n'auront un développement suffisant pour pérenniser son existence naturelle. Il n'est plus le moment ou on peut abattre pour le plaisir .Il en va de leur survie	c'est malheureusement le cas de beaucoup d'autres espèces chassables aujourd'hui .qu'ils tirent les sangliers là il n'y a pas de problèmes car il faudra un jour faire appel à l'armée pour réguler cette espèces			
Clairin	Annick	09100	Défavorable	Ce dérèglement climatique n'impacte pas que nous, toutes les autres espèces en souffrent (à l'exception peut-être du moustique tigre).	Les chasseurs feraient mieux de chasser les sangliers qu'ils sèment en forêt.	Laisser ces oiseaux vivre est bon pour la biodiversité (en perte quasi partout).	Si encore ces oiseaux étaient en excès dans la montagne, mais ce même pas le cas. Pourquoi ici, le lagopède alpin (issu des glaciations) est-il 10 fois plus chassé que sur le versant Sud ?	En dépit des quotas (excessifs), les victimes de ces chasses diminuent. Cessons de le chasser et laissons-les retrouver leur population sans qu'on s'en mêle.

Quotas galliformes de montagne

Pasteur-Naud	Joël	09290	Défavorable	1) Bien sur je reprends les arguments des personnes qui ont une connaissance fine du Lagopède, animal rare et fragile. La chasse ne doit plus être un loisir sans conscience. la chasse doit être POUR la vie de l'animal en général, c'est à dire que chaque prélèvement doit être réfléchi, est ce nécessaire pour le vivant en totalité, pour sa survie sur cette terre.	L'homme est centré sur ses besoins, son loisir et ses désirs excluant la considération du vivant / animal végétal / , comme s'il pouvait jouir de faire ce que bon lui plaît. Nous avons déréglés le monde dans sa totalité, au risque de voir disparaître ou presque notre espèce par l'oubli des autres vivants et non vivants. Grande désolation pour les jeunes générations et celles à venir. Notre responsabilité est extrême.	Nos responsables politiques d'aujourd'hui font l'avenir comme jamais ! Mais sont ils des adultes responsables, en ont ils conscience? Concernant la perdrix grise de montagne, l'instauration d'un quota depuis 2022 ne crée en fait aucune condition de sécurité pour cet oiseau dont les populations sont fragiles.	4) La pression de chasse sur la perdrix grise de montagne est forte en Ariège, puisque plusieurs centaines de chasseurs s'y adonnent, que ce soit avec un prélèvement maximum autorisé considérable ou depuis 2022 avec des quotas très élevés pour le domanial et hors domanial. Malgré cela, on observe tendanciellement une baisse générale et importante des prélèvements, et ce au moins depuis 1993, ce fait indique clairement que les populations de cet oiseau sont en déclin dans le département	
JOFFRES	Paulette	09300	Défavorable	Concernant le lagopède, comment le préfet peut il s'assurer que seulement 10 oiseaux seront prélevés ? Y a t'il des bagues ou bracelets attribués à seulement 10 chasseurs ? puisque comme vous le savez le lagopède est quand même un animal victime du dérèglement climatique et survit dans des conditions difficiles actuellement, peut être serait il judicieux d'envisager des restrictions.	S'il n'y a pas de bagues ou bracelet attribué, si 100 chasseurs sont sur le terrain et tuent chacun 1 oiseau comme l'autorise l'arrêté dès le 1er jour, 100 oiseaux seront liquidés. Dans ce cas qui sera responsable ? le ou les chasseurs, la fédération, le préfet ??? Est ce normal de prendre un tel arrêté au vu des condamnations antérieures et de la dépense d'argent public que cela engendre.			
Fauré	Pierre	09120	Défavorable	Tout prélèvement du Lagopède alpin est à exclure vu qu'il n'y a aucun indice d'abondance. L'indice de reproduction par adulte de la haute chaîne centrale (1,1 jeunes par adulte) tranche avec celui de la haute chaîne orientale (0,1 jeune par adulte). Cette grande différence indique que les données transmises par la fédération des chasseurs de l'Ariège sont totalement fantaisistes.	L'aire d'évolution du lagopède alpin qui se situe en haute altitude est menacée par le réchauffement climatique. Il est obligé de monter de plus en plus haut, ce qui réduit son habitat. Du coup les indices de reproduction sont faibles, il n'y a que la FDC 09 pour dire qu'il n'y a pas de problèmes avec des chiffres irréalistes. La chasse de cet oiseau doit être stoppée.	L'instauration de quotas pour la perdrix grise n'est pas un gage pour ces populations de sécurité. Compte tenu du fait que les prélèvements réels sont largement en-dessous des quotas, c'est que les quotas (670 domanial et non domanial) sont trop importants, il faut réduire considérablement ces quotas.	Depuis 30 ans, la baisse des prélèvements des perdrix grises prouvent que cette espèce est en danger car la pression de chasse quant à elle n'a pas diminué, bien au contraire. La population de perdrix est en baisse, il convient de limiter au strict minimum les prélèvements pour la sauver.	les deux espèces (lagopède alpin et perdrix grises) sont en danger mais peuvent encore être sauvées, aucun prélèvement de lagopèdes alpin ne doit être autorisé et les quotas de prélèvements de la perdrix grise doivent être revus à la baisse, tout cela pour préserver la biodiversité dans nos montagnes.
Lathuille			Défavorable	Les effectifs de lagopède sont en chute libre. Le réchauffement climatique les pousse de plus en plus haut en altitude. Arrêtons de massacrer ces oiseaux qui sont en sursis.				
GARDIEN	STEPHANE	01130	Défavorable	Chassé des espèces directement menacées par le changement climatique est un contre-sens. Ce n'est pas la chasse qui permettra leur survie dans les Pyrénées si tant est qu'elle est encore envisageable.	Pour la perdrix, les quotas sont trop élevés au regard des prélèvements réalisés.	Le lagopède, non chassé dans d'autres massifs français continue à régresser.		

Quotas galliformes de montagne

Caralp	Francois	Rabat les trois seigneurs	Défavorable	L'indice de reproduction du grand tetras à l'échelle du massif est catastrophique en 2023 (0,5 jeunes par poule) et on estime aujourd'hui que la population de coqs (et donc également de poules) décroît de 2% par an depuis 2010 dans les Pyrénées françaises, déclin qui s'ajoute à la régression considérable de cette population entre 1960 et 2009. L'espèce est sous pression avec le changement climatique. pas la peine d'ajouter la chasse	Concernant le lagopède alpin, tout quota de prélèvement est impossible, étant donné que pour cet oiseau, il n'y a aucun indice d'abondance! Cette année, l'indice de reproduction pour la Haute Chaîne Centrale (1,1 jeunes par adulte) où l'on chasse le lagopède est 11 fois plus élevé que dans la Haute Chaîne Orientale voisine (0,1 jeune par adulte) où on ne le chasse pas ! Les données ariégeoises, produites par la FDC 09 sont en réalité totalement fantaisistes	Le Lagopède alpin vivant en haute altitude est une espèce qui voit son aire de distribution menacée par le réchauffement climatique en France, cette aire se rétrécit inéluctablement. Dans ces conditions, il est impensable d'envisager de le chasser.		
Commelongue	Didier	09120 Ventenac	Défavorable	La population de lagopède alpin est en déclin depuis plusieurs décennies. Je l'ai personnellement constaté. Il disparaît de certains secteurs. Les comptages (hors Observatoire des galliformes de montagne) sont douteux. Une cause supplémentaire de dérangement, et une aubaine pour le repérage des futures cibles.	Le réchauffement climatique qui diminue son habitat et augmente sa vulnérabilité ainsi que la pression humaine sont de lourdes causes de régression du lagopède. Il est incompréhensible, voire scandaleux, qu'il soit encore chassé.	Pour éviter sa disparition dans les Pyrénées, le lagopède alpin doit être strictement protégé. Le quota de prélèvement à 0 serait le minimum mais insuffisant pour stopper le braconnage et la naturalisation (profit et gloriole).	les quotas de prélèvement de la perdrix grise sont beaucoup trop importants. Vu le nombre de chasseurs actuels, une seule perdrix par chasseur est déjà insoutenable pour l'espèce.	Etablir un plan de sauvegarde sur plusieurs années de la perdrix grise pour permettre à l'espèce de respirer un peu et d'augmenter ses effectifs.
Gutierrez	Ana-Lisa	09600	Défavorable	Pour la Perdrix grise de montagne, le quota appliqué depuis 2022 n'assure aucune condition de sécurité pour cette espèce dont les populations sont fragiles en autorisant le prélèvement de 500 perdrix grises de montagne hors domanial et 170 dans le domanial. Depuis 2010, on observe que les prélèvements réels sont très inférieurs à ces chiffres, particulièrement les dernières années. En conséquence le quota est donc beaucoup trop élevé, non approprié et aberrant.	Plusieurs centaines de chasseurs s'adonnent à la chasse de la perdrix grise de montagne en Ariège bénéficiant de quotas de prélèvements beaucoup trop élevés pour le domanial et hors domanial (exemple depuis 2022). On constate tendanciellement une baisse générale et importante des prélèvements depuis 1993. Cela indique clairement que les populations de cet oiseau sont en déclin dans le département : la pression de chasse est beaucoup trop forte et menace l'espèce.	Pour le Lagopède alpin, tout quota de prélèvement doit être exclu car il n'existe aucun indice d'abondance et aucun indicateur de tendance pour cet oiseau. Les données ariégeoises, produites par la FDC 09 sont totalement fantaisistes. Elles indiquent que cette année, l'indice de reproduction pour la Haute Chaîne Centrale (1,1 jeunes par adulte) où l'on chasse le lagopède est 11 fois plus élevé que dans la Haute Chaîne Orientale voisine (0,1 jeune par adulte) où on ne le chasse pas !	L'aire de distribution du Lagopède alpin vivant en haute altitude se rétrécit inéluctablement, menacée entre autres par le réchauffement climatique en France. Les Pyrénées sont en limite Sud de répartition géographique de l'espèce au niveau européen. Si l'on se tient aux indices de reproduction non falsifiés particulièrement faibles pour cet oiseau (et non à celles des données ariégeoises convenablement irréalistes) il est irresponsable et impensable d'en envisager la chasse !	
JOACHIM	Jean	31520 Ramonville Saint-Agne	Défavorable	Le Lagopède alpin vivant en haute altitude est une espèce qui voit son aire de distribution menacée par le réchauffement climatique en France, cette aire se rétrécit inéluctablement. De plus, les Pyrénées sont en limite Sud de répartition géographique de l'espèce au niveau européen, et de ce fait les indices de reproduction non falsifiés (voir les données ariégeoises irréalistes) sont particulièrement faibles pour cet oiseau. Dans ces conditions, il est impensable d'envisager de le chasser.	La pression de chasse sur la perdrix grise de montagne est forte en Ariège, puisque plusieurs centaines de chasseurs s'y adonnent, que ce soit avec un prélèvement maximum autorisé considérable ou depuis 2022 avec des quotas très élevés pour le domanial et hors domanial. Malgré cela, on observe tendanciellement une baisse générale et importante des prélèvements, et ce au moins depuis 1993, ce fait indique clairement que les populations de cet oiseau sont en déclin dans le département			

Quotas galliformes de montagne

CAMINEL	BERNARD	31000 TOULOUSE	Défavorable	Pour le lagopède alpin, les indicateurs de reproductibilité présentés sur le département de l'Ariège semblent non crédibles par rapport aux informations des départements voisins. Dans la mesure où la consultation publique porte sur ces bases, nous ne pouvons que nous opposer à la perspective de réautoriser un jour la chasse.	Par ailleurs, les effets de réchauffement climatique entraînent une réduction de ses zones d'occupation. Il est de ce fait encore plus nécessaire de le protéger.	Il semble également nécessaire de limiter encore plus les quotas de prélèvement de la perdrix grise de montagne. La faiblesse des prélèvements récents met bien en évidence que la population se réduit et qu'il convient de la protéger.	Le PNR de l'Ariège devrait prendre l'initiative de mieux protéger la faune sauvage encore présente, quitte à mécontenter une partie des élus et des chasseurs.	Je souhaiterais que mes petits enfants puissent voir ces oiseaux et ne plus en parler comme d'une espèce disparue
Chaubet	Gilbert	Morency 09300 Bénaix	Défavorable	espèces non comptabilisées sérieusement. Se font rares sur sites connus.	Zone en voie de réduction face au réchauffement.	Lagopède surtout, très vulnérable au tir. Facile à chasser, un chasseur peut remettre en question une colonie entière.		
Strub	Daniel	09140 Sentenac d'Oust	Défavorable	Vu les comptages visiblement fantaisistes de la FDC09 et l'absence d'indicateurs d'abondance et de tendance, aucun quota doit être autorisé pour le Lagopède alpin. Il représente une sous-espèce endémique : Lagopus mutus pyrenaica uniquement présent dans les Pyrénées. Avec l'effet du réchauffement climatique et la plus faible étendue et altitude de la partie élevée des Pyrénées que dans les Alpes, son milieu de vie se rétrécit d'années en année rendant sa survie problématique.	Malgré tous vos arrêtés précédents annulés en référé et sur le fond par les tribunaux vous allez très probablement autoriser des quotas de chasse. Dans le passé les chasseurs se sont précipités en grand nombre les premiers jours craignant qu'un référé soit prononcé. Il est quasi-certain que le quota sera dépassé, les chasseurs ne communiquant pas en temps réel leur tableau de chasse mais avec un délai pouvant aller jusqu'à 24 heures. C'est déjà arrivé l'année passée.	Le nombre et les zones de présence de la Perdrix grise ont très fortement diminué, surtout en plaine où elle a disparue. Comme le Lagopède, la Perdrix grise des Pyrénées (Perdix perdix hispaniensis) est une sous-espèce de Perdrix grise endémique de la cordillère Cantabrique et des Pyrénées. Le massif des Pyrénées est donc une dernière zone de refuge pour cette espèce. En plus de la chasse, les bovins et les chiens en liberté peuvent détruire les pontes.	Les quotas sont beaucoup trop élevés pour une population en déclin. Les prélèvements sont en baisse continue depuis plus de trente années. C'est bien la preuve que la population de la Perdrix grise n'est plus dans un état favorable comme l'exige la directive de la CEE. Le braconnage, volontaire ou non (voir ci-dessus), reste très difficile à contrôler vu la petite dimension de ces oiseaux et l'immensité de l'espace de haute montagne. Aucune estimation de ce fait est fournie dans les documents.	L'absence de toute chasse et dérangements hivernaux pour ces deux espèces s'impose pour ces raisons. Le maintien de la population de ces deux sous-espèces endémiques dans un état favorable est de votre responsabilité légale !
France Nature	Environnement		Défavorable	Le lagopède alpin est une espèce menacée, ses populations sont en déclin. Aucune espèce menacée ne devrait être ouverte à la chasse. Dans les départements de l'arc alpin, cette espèce n'est plus chassée.	De même, la perdrix grise de montagne est une espèce aux populations fragiles, dont tout indique que les effectifs sont en déclin. Cette espèce ne devrait pas être chassée.			
MARY	Chantal	09800 ARROUT	Défavorable	Le Lagopède alpin, espèce vivant en haute altitude, voit son aire de distribution très menacée par le réchauffement climatique en France. En effet, les Pyrénées étant en limite Sud de répartition géographique de l'espèce au niveau européen, on assiste à un rétrécissement de cette aire. Il s'ensuit que les indices de reproduction non falsifiés (voir ci-dessous les données ariégeoises fournies par la FDC 09, peu réalistes) sont particulièrement faibles pour cet oiseau.	Concernant le lagopède alpin, sans indice d'abondance ni indicateur de tendance, tout quota de prélèvement doit être exclu. Les données ariégeoises de la FDC 09 pour cette année sont fantaisistes : indice de reproduction pour la Haute Chaîne Centrale où l'on chasse le lagopède : 1,1 jeunes par adulte, soit 11 fois plus élevé que dans la Haute Chaîne Orientale voisine (0,1 jeune par adulte) où on ne le chasse pas ! Envisager de chasser l'espèce à partir de ces bases est inconcevable.	Pour ce qui est de la perdrix grise de montagne, l'instauration d'un quota depuis 2022 n'a pas permis de créer de conditions de sécurité pour cette espèce, dont les populations sont fragiles. Le prélèvement autorisé est de 500 perdrix grises de montagne hors domanial et 170 dans le domanial. Or depuis 2010, et surtout ces dernières années, on constate que les prélèvements réels sont très inférieurs à ces chiffres. Ce quota est donc beaucoup trop élevé.	En Ariège, plusieurs centaines de chasseurs s'adonnent à la chasse à la perdrix grise de montagne avec un prélèvement maximum autorisé considérable ou depuis 2022 avec des quotas très élevés pour le domanial et hors domanial. La pression exercée par la chasse est donc forte. Cependant, la tendance observée est à une baisse générale et importante des prélèvements, et ce au moins depuis 1993. Ce qui indique clairement que les populations de cet oiseau sont en déclin et méritent d'être protégées.	

Quotas galliformes de montagne

LPO Occitanie		34560	Défavorable	Lagopède : concernant cette espèce, désormais menacée par le réchauffement climatique, tout prélèvement par chasse doit être exclu, surtout sur la base de données aussi peu fiables que celles de la FDC	Il est évident que l'instauration de quotas est sans effet sur le déclin généralisé de la Perdrix grise de montagne. La diminution des prélèvements, pourtant très inférieurs aux quotas autorisés, au cours des dernières années, montre clairement que la pression de chasse est bien trop élevée sur cette espèce fragile. Cette dernière doit bénéficier a minima d'un moratoire quinquennal afin de voir si ses populations peuvent être restaurées.			
Gross	Claude	9420	Défavorable	La situation très préoccupante de ces espèces ne doit pas être aggravée par la chasse				
Loué-Tresse	Christelle	26350	Défavorable	Espèces en voie de disparition. À protéger !	Représentées en sous nombre, ces espèces ne doivent en aucun cas être chassées.	Au nom de la biodiversité, rien ne justifie la chasse.		
ZARA	Henri	9320	Défavorable	La bonne question à poser est: est ce qu'il y a risque de surpopulation des galiformes de montagnes. La réponse est à l'évidence non puisque ces populations sont en déclin.	Le lagopède alpin est une relique glaciaire qui aura bien du mal à survivre au réchauffement climatique dans nos montagnes. L'objectif de l'autorisation à la chasse est il de précipiter sa disparition ?	Il y a un conflit d'intérêts évident en confiant le recensement des populations à la fédération de chasse. Les organismes naturalistes ont la légitimité en la matière puisqu'ils ont vocation à protéger le vivant		
Lacroix	Elaine	79220 / La Chapelle Bâton	Défavorable	Lagopède alpin : cette espèce de haute altitude voit son biotope menacé par le réchauffement climatique. Par ailleurs, il n'y a aucun indice d'abondance sérieux et fiable.	Perdrix grise : Les populations de cette espèce restent fragiles malgré l'instauration d'un quotas depuis 2022, ce qui démontre bien la grande faiblesse des populations Par ailleurs , cette espèce est victime d'une forte pression de chasse qui ne contribue pas au rétablissement d'effectifs minimum pour sa bonne préservation.			
Vilchenon	Nadia	80700 Roye	Défavorable	Les effectifs 2023 du Lagopède alpin diminuent du fait du rétrécissement de son habitat en lien avec les perturbations climatiques et autres pressions d'origine anthropiques dont les dérangements liés à la chasse et au tourisme. Un risque d'extinction de l'espèce n'est pas exclu et dans ce contexte, les données ariégeoises produites par la FDC 09 sont incroyables et peu crédibles, disqualifiant les chasseurs incapables d'agir de manière intègre et responsable, menaçant la survie des espèces.	C'est aberrant et insoutenable de continuer à envisager de chasser des individus d'une espèce menacée telle que le Lagopède alpin à partir de données fournies par le lobby cynégétique de l'Ariège avec des irresponsables qui ont pu tuer jusqu'à la dernière ourse de Pyrénées Cannelle et qui finiront bien pas massacrer les lagopèdes alpins jusqu'au dernier. Il faut réellement un changement avec des données scientifiques sérieuses, indépendantes et responsables afin de sauver la biodiversité malade.	La chasse de loisir est une aberration autorisant des tueries de perdrix grises de montagne avec des prélèvements autorisés trop élevés par rapport à l'état des populations. La préfecture va-t-elle finir par autoriser des prélèvements d'animaux malheureusement déjà disparus mais ce qui persiste et résiste c'est une destructivité humaine qu'il conviendrait de chasser pour mieux nous réguler collectivement et pouvoir répondre à l'effondrement affolant de la biodiversité.	La pression de chasse sur les perdrix grises est très forte en Ariège malgré des populations en déclin, prouvant l'échec des chasseurs de loisir à gérer la biodiversité de manière responsable. La préfecture devrait garantir la préservation des espèces en accord avec le code de l'environnement en se donnant les moyens d'une évaluation juste et validée par les scientifiques et les associations de protection de la nature et de la biodiversité. Les individus tués pour ce plaisir trouble sont oubliés	Les engagements de l'Etat et de l'Europe pour la protection de la biodiversité et de la faune sauvage devraient remettre en question un loisir cruel et destructeur qui continue de tuer des individus d'espèces menacées comme le lagopède alpin ou les perdrix grises des montagnes. De quel droit notre humanité s'autorise-t-elle à de véritables génocides d'espèces animales, l'humanité et ses animaux domestiques représentant 96% de la biomasse des mammifères alors que la faune sauvage a chuté à 4%...

Quotas galliformes de montagne

Leyrissoux	Patrick	31150 Gratentour	Défavorable	Les données concernant la population du lagopède en Ariège proviennent de la FDC09, en conflit d'intérêt évident. Elles sont soumises à caution car peu cohérentes avec celles des départements voisins, d'autant qu'il y a quelques années les comptages de la FDC09 sur galliformes de montagne avaient été invalidés par l'OFB. En conséquence, le principe de précaution devrait s'appliquer : pas de prélèvement.	En marge sud de son aire de distribution, et menacé par le réchauffement climatique, le lagopède alpin apparaît trop mal en point (d'après également les indices faibles de reproduction) pour être chassé.	Depuis 2010, les prélèvements réels de la perdrix grise sont inférieurs aux quotas, signe probable d'un quota peu adapté aux populations effectives.	Les prélèvements réels de la perdrix grise sont en baisse sensible depuis 30 ans, indice d'un déclin des populations. Les quotas fixés sont donc inadéquats
Castaing (membre de l'association Nature Comminges)	Guillaume	31800 Saint-Gaudens	Défavorable	L'état des populations de grand-tétras est défavorable sur la haute chaîne centrale et dans le piémont, avec un indice de reproduction faible (0,5 j/poule) ; si cette espèce n'est pas concernée par la chasse (en raison d'un moratoire de cinq ans sur les prélèvements de cette espèce), la situation est également défavorable pour le Lagopède alpin ; malgré un indice de reproduction apparemment plus favorable, de 1,1 j/poule, mais qui est suspecté d'irrégularité par les services de l'Etat.	Pour le lagopède alpin, nous nous permettons de rappeler que dans les départements voisins (31, 66), aucun prélèvement n'a lieu depuis 2005, dû aux mauvais indices de reproduction. Le bilan démographique 2023 de l'OGM concernant cette espèce montre clairement qu'il n'y a aucun indice d'abondance élevé pour le lagopède dans les Pyrénées. Les rares indicateurs de tendances démontrent tous une baisse des effectifs, parfois importante sur des périodes allant de 6 à 12 ans, en haute chaîne.	Il conviendrait donc d'éviter les prélèvements de Lagopède alpin, pour économiser au maximum les effectifs d'une espèce en situation de grande fragilité, qui voit ses biotopes régresser fortement avec l'évolution climatique.	La pression de chasse est également élevée pour la perdrix grise de montagne dans le département de l'Ariège. Des centaines d'attributions ne permettent pas de créer les conditions de sécurité pour cet oiseau, dont les populations sont fragilisées et connaissent cette année un taux de reproduction moyen à faible. Il n'est pas raisonnable d'autoriser des attributions aussi élevées (500 perdrix grises hors domaniaux et 170 dans les lots domaniaux), et qui dépassent le seuil de population viable.